Procès-verbal séance du 24 Septembre 2015

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

M. PARKITNY (procuration à M. GRESSET)
Mme MARTIN (procuration à Mme JUBLOT)
M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
Mme CHARON-COLIN (procuration à M. DECROIX)

-

Madame DORISON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire indique que Monsieur Julien GUINEBAULT, nouveau responsable du Pôle Culture, a pris son poste depuis le 1er septembre et sera présent lors du prochain conseil municipal.

-

Madame le Maire communique aux membres du Conseil municipal la liste des marchés conclus durant la période de Mai à Août 2015 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET	DATE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE	
		NOM	Montant TTC
MARCHES A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES ET SERVICES SUR 3 ANS (fin juillet 2018)			
Télécommunications mobiles	juil-15	SFR 92 Meudon	Maxi : 6 000,00 € / an
MARCHES DE FOURNITURES			
achat d'un logiciel pour la bibliothèque	mai-15	Décalog 07 Guilherang	5 540,00 €
MARCHES DE TRAVAUX			
changement portes et fenêtres divers bâtiments communaux lot 1 menuiseries pvc	juil-15	Apert 18 La Chapelle d'Angillon	8 075,59 €
changement portes et fenêtres divers bâtiments communaux lot 2 menuiseries bois mairie 2	juil-15	Apert 18 La Chapelle d'Angillon	39 559,46 €
VRD Moulin des Filles tranche 1 phases 1 et 2	juil-15	Cassier TP 18 Argent sur Sauldre	208 352,68 €
Voirie 2015 lot 1 émulsion- enrobé	juil-15	Eurovia 18 le Subdray	72 420,42 €
<u>Hébergements pour jeunes travailleurs :</u>			
- lot 1 gros œuvre	août-15	Thorel 18 Aubigny	25 459,22 €
-lot 2 menuiseries ext. PVC		Apert 18 la Chapelle d'Angillon	35 212,68 €
-lot 3 cloisons, doublages, plafonds isolation		Apert 18 la Chapelle d'Angillon	34 383,04 €
-lot 4 menuiseries intérieures		Apert 18 la Chapelle d'Angillon	14 130,13 €
- lot 5 peinture faience		Soteba 18 St Doulchard	15 508,18 €
-lot 6 sols souples		Soteba 18 St Doulchard	7 290,68 €
-lot 7 plomberie sanitaires		Puet 18 Menetou Salon	23 722,63 €
-lot 8 électricité chauffage		Elec Services Centre 41 Salbris	27 596,16 €
-lot 9 déplombage		SBPR 18 bourges	7 513,62 €

OBJET	DATE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE	
		NOM	Montant TTC
MARCHES DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
Etudes scénographiques du Mémorial Auld Alliance	juin-15	Histoire de ... 53 St Berthevin	15 252,00 €
Avenant Assurance lot dommages causés à autrui	aout 15	SMACL 79 Niort	444,96 €

-

Madame le Maire apporte ensuite les éléments de réponse aux **questions posées par Madame DAUGU lors de la séance précédente** :

- nombre d'heures réalisées par le personnel communal pour l'organisation du Marché de Noël : 483 h 30 (montage 302 h, vendredi soir 54 h 30, week-end 12 h, démontage 115 h)

- fréquentation des ateliers Aquagym et Aquajogging de la piscine des Etangs par les communes extérieures : sur un total de 276 inscriptions, 44,57 % représentent des albiniens, 39,13 % des adhérents des communes de la Communauté de Communes et 16,30 % des adhérents d'autres communes.

Les entrées public se répartissent de la manière suivante : 48,36 % d'albiniens, 29,69 % de personnes de la Communauté de Communes et 21,95 % de communes extérieures.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 23 Juillet 2015** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve des observations suivantes :

- p. 18 : Monsieur MELLOT indique que la gratuité des collèges date de 1933 et non de 1931 comme indiqué

- Remarque de Monsieur AUTISSIER sur le chapitre 8/ p. 18 : il engage Monsieur MELLOT, avant de prendre parti dans ce genre de choses, à obtenir tous les renseignements et non une partie seulement. Il l'invite à lire le journal du 1er ou 2 octobre prochain dans lequel il trouvera les réponses à ses questions et il verra que distribuer des tracts à la rédaction ou à la sortie des écoles remettant en cause certains principes est très facile mais il convient d'être au courant des dossiers pour s'y opposer.

Les transports resteront gratuits pour les primaires, les Segpa, les handicapés, et effectivement il y aura une participation demandée aux familles et mais il existe également des aides sociales qui contrebalanceront l'effort demandé. Il termine en indiquant qu'avant d'interroger de manière agressive les gens qui pourraient être en train de réformer des erreurs fondamentales, il faut savoir que depuis dix ans on enregistre une dette de 2 M€ liée à l'imbécilité de principe qui fait que lorsqu'on a la gratuité scolaire, et le Cher est le seul département de la région Centre à en bénéficier, on a ipso facto la disparition de la TVA correspondante.

> Barème de classe de neige

Madame GRESSIN indique que la classe de neige concernera cette année 56 élèves de CM 1 et 3 CLIS. Le coût est plus élevé que l'année dernière car seul le voyage aller a pu être mutualisé en raison du retour programmé le jour des vacances.

Monsieur AUTISSIER précise que la délibération fixant l'aide du Conseil départemental sera proposée à la séance du mois de novembre.

Madame le Maire projette de rendre visite aux enfants en classe de neige cette année et invite les élus qui souhaiteraient faire le déplacement à se faire connaître.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer comme suit le barème de participations financières à cette classe de neige, basé sur l'aide du Conseil Départemental du Cher :

QUOTIENT FAMILIAL (€)	**PART. CONSEIL DEPARTEMENTAL**	**PART. COMMUNE**	**PART. DES FAMILLES**
	2015-2016	**2015-2016**	**2015-2016** ***(n-1 + 1,65%)***
0 à 276	**81**	**601**	**116**
277 à 320	**59**	**623**	**116**
321 à 366	**59**	**606**	**133**
367 à 410	**59**	**528**	**211**
411 à 457	**59**	**366**	**373**
+ 457	**31**	**189**	**578**

- d'appliquer les participations ci-dessus présentées, pour tout élève qu'il soit domicilié à Aubigny ou sur une autre commune, sous réserve de la règle suivante : dans le cas où des conseils

municipaux des collectivités extérieures décideraient de ne plus assumer en tout ou en partie la part des frais supportés par la Commune d'Aubigny, la charge serait transférée aux familles elles-mêmes.

> Travaux du Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18)

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver les travaux à réaliser sur l'éclairage public d'Aubigny-sur-Nère, à réaliser par l'intermédiaire du Syndicat d'Energie du Cher SDE 18, dont les plans de financement s'établissent comme suit :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
I - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC		
- **Rue de la Maladrerie** ✓ Dépenses administratives ✓ Travaux de dépose du matériel d'éclairage, de pose du nouveau matériel (lanternes, candélabres..) et fourniture et pose (coffret, platine, protection, accessoires) ✓ Matériel (11 lanternes et 6 mâts)	**13 564,70 €**	**4 069,41 €** (soit 30 % du montant HT des travaux dans le cadre du plan REVE)
- **Route de Bourges** (face à Aubigny Pneus) ✓ Déplacement d'un candélabre	**2 237,70 €**	**1 118,85 €** (soit 50 % du montant HT des travaux)
- **Impasse des Pouillots** : ✓ Dépenses administratives ✓ Travaux de dépose du matériel d'éclairage, de pose du nouveau matériel (lanterne, candélabre, horloge astronomique…), essais et réglage - Fourniture et pose (support bois, béton, accessoires …) ✓ Travaux souterrains (tranchées, fourreaux, jonctions, dérivations, réfections) ✓ Câblage	**2 109,10 €**	**1 054,55 €** (soit 50 % du montant HT des travaux)
II – MISE EN LUMIERE EDIFICES		
- **Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** pour l'étude de la mise en lumière des édifices suivants : *Maison et Jardin François 1er, Maison Victorine, OTSI, une partie des façades de l'église, façades d'habitations (3-10 & 22 rue des Foulons, 9-10 et 11 Pl. A. Arnoux, 2 rue Porte du Cygne, 12-13 & 18 rue du Bourg Coutant, 1 et 1B rue des Dames)* Repérage sur site, esquisse, réunion de présentation, essais sur site, développement technique du projet et suivi en phase réalisation.	**10 272,50 €**	**5 136,25 €** (soit 50 % du montant HT des travaux)
III – INSTALLATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS		
- **Rue du Prieuré – interrupteur à clef** : ✓ Dépenses administratives ✓ Fourniture et pose du nouveau matériel (support bois, béton, coffret, prise guirlande, accessoires …) ✓ Travaux souterrains (ouvrages de génie civil, jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines)	**775,90 €**	**387,95 €** (soit 50 % du montant HT des travaux)
IV – EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC		
- **Rue de l'Industrie** ✓ Dépenses administratives ✓ Dépose lanterne et candélabre ✓ Pose lanterne, candélabre, horloge	**11 139,26 €**	**5 569,63 €** (soit 50 % du montant HT des travaux)

astronomique, essais et réglage ✓ Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret,platine, protection,prise guirlande, accessoires) ✓ Matériel (6 lanternes et 6 mâts) ✓ Travaux souterrains (jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines ✓ Câblage		

> Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Monsieur ROUARD indique que des travaux importants ont déjà été réalisés par la Commune depuis 2010 sur les aménagements de la salle du Conseil municipal. Différentes catégories de bâtiments communaux, liées au nombre de personnes reçues et aux types d'activités qui se déroulent dans lesdits bâtiments. Un premier tableau comportent les locaux de 2ème à 4ème catégories sur lequel apparaissent les estimations réalisées par des organismes agréés : la SOCOTEC, le bureau VERITAS et le cabinet de M. TESTARD. Le tableau reprend des demandes de dérogations qui seront présentées à la Préfecture et le lissage des travaux sur 9 années de 2016 à 2024.

Monsieur ROUARD souligne que cela représente un engagement important de la Commune puisque le total des travaux s'élève à 719 464 € sur l'ensemble des neuf années.

Madame le Maire souligne que certaines observations émises par les organismes de contrôle soulèvent de sa part quelques interrogations. Pour exemple, il a été indiqué pour le CRJS que des chambres étaient à l'étage, ce qui est exact mais elle précise que des chambres ont été également aménagées au rez-de-chaussée pour accueillir les personnes handicapées. Il est également signalé que la pente du parking compte 1,15 % de trop alors que le CRJS accueille des handicapés très lourds (CABAT) qui trouvent le lieu extraordinaire et très bien adapté. Des dérogations sont donc sollicitées pour ces points précis.

Monsieur ROUARD ajoute que certaines dérogations sont demandées également en raison du caractère historique de certains bâtiments concernés.

Madame le Maire indique que de petits travaux pourront être réalisés très rapidement par les services techniques, comme par exemple l'application d'une bande adhésive sur les portes vitrées destinée à sécuriser leur utilisation par les déficients visuels.

En revanche, rendre le cinéma accessible paraît compliqué et onéreux et diminuerait très fortement le nombre de places.

Madame RENIER conclut en listant les travaux d'accessibilité déjà réalisés par la Commune :

- 2010 : mise aux normes partielle de la Forge, création d'une rampe handicapés pour l'accès à la salle du Conseil municipal, réaménagement d'un local pour le SSIAD dans l'ancienne école maternelle Abbé Moreux,
- 2012 : réaménagement de l'ancien logement du directeur de l'école élémentaire des Grands Jardins en maison des jeunes avec création d'une rampe handicapés
- 2013 : salle du conseil municipal totalement accessible
- 2014 : rampe handicapés au pavillon du cloître, 3ème phase de rénovation de l'ancienne école maternelle Abbé moreux en relais de services publics complètement accessible
- 2015 : mise aux normes des portes du service de la Police municipale

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée, comprenant notamment une demande d'étalement des travaux sur trois périodes de trois années, soit 9 ans et un échéancier de ces travaux sur la période de 2016 à 2024.

> Tarif d'entrée salle de spectacle de La Forge

Madame MALLET indique que le spectacle théâtral de Patrick Sébastien « Le secret des cigales » doit être une opération blanche pour la Commune dans la mesure où elle encaissera les entrées qu'elle reversera en intégralité à la société de production. Le prix d'entrée étant fixé à 30 €, il convient de délibérer pour fixer ce tarif qui n'existe pas à l'heure actuelle dans les tarifs s'appliquant aux droits d'entrée de La Forge.

Il est rappelé que l'organisateur assure directement la publicité du spectacle et qu'il a fixé un nombre de spectateurs minimum en dessous duquel le spectacle n'aura pas lieu.

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à 30 € le tarif d'entrée au spectacle intitulé « Le secret des cigales » programmé à Aubigny-sur-Nère le 4 Novembre 2015 dans la salle de La Forge.

> Révision du Plan Local d'Urbanisme et des zones d'assainissement

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal :

1- décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur CHAUSSERON qui ne prend pas part au vote,

- d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme modifiant notamment :
  - ✓ un découpage de la parcelle cadastrée section AC n° 395 pour partie en zone agricole et partie en zone constructible
  - ✓ le maintien du terrain cadastré section AE n° 388 en zone Ui
- d'approuver la révision du zonage d'assainissement collectif pour tenir compte des nouvelles constructions

2 - prend acte :

- que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

– que, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie d'Aubigny-sur-Nère et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

- que la présente délibération et les dispositions engendrées par la révision du PLU ne seront exécutoires auprès un mois suivant sa réception par la Préfecture du Cher et l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

> Passation d'une convention avec le Conseil départemental pour l'entretien des aménagements urbains sur le domaine public départemental de la RD 30

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur AUTISSIER qui ne prend pas part au vote, d'approuver les termes de la convention relative à la réalisation et l'entretien des aménagements urbains sur le domaine public départemental de la RD 30, en traversée d'agglomération.

Monsieur TURPIN précise que la Commune doit assurer l'entretien des trottoirs, des bordures, de l'intérieur du rond-point, des tampons, des bouches à clé et des avaloirs, et le département l'entretien de la bande de roulement.

> Modification du tableau des emplois communaux

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer :
  - ✓ 1 emploi d'Attaché principal territorial à temps complet
  - ✓ 1 emploi de Bibliothécaire à temps non complet à raison de 8/35èmes

- de modifier le tableau des emplois communaux au 1er octobre 2015.

Madame RENIER souligne la mission détenue par la commune au niveau de la lecture publique et indique qu'il lui paraît intéressant à ce titre de recruter une personne qualifiée au niveau de la bibliothèque.

Madame DAUGU précise que la personne en question a suivi sa scolarité à l'école élémentaire puis au collège d'Aubigny.

Madame RENIER annonce aux conseillers municipaux que la présentation de la nouvelle Directrice Générale des Services aura lieu le 1er Octobre prochain à 18 H 30 – salle Bill Millin.

> Décision modificative de crédits du budget primitif 2015 du service de l'Eau

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), de procéder aux modifications suivantes sur le Budget Eau 2015 :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation :

011 – Charges à caractère général :..... + 1940 €
Article 6068 – autres fournitures : ..... - 1 000 €
Article 617 – Etudes : ..... +2 940 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement :..... -1 940 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :..... - 1940 €
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement :..... - 1940 €

Dépenses d'investissement ..... - 1940 €
Opération 801 – Développement zone économique du Guidon :..... - 1 940 €

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame RENIER informe le Conseil municipal du **passage de 3 convois exceptionnels à destination de Butagaz** le 2 Novembre prochain. Il s'agit du transport des trois cuves « cigares » de 60 mètres de long, pour l'enfouissement des réserves de gaz.

Monsieur TURPIN précise que ce passage nécessite :
- au rond-point Chazereau : le démontage 2 lampadaires et des fléchages à retirer
- au rond-point Saint-Ligori : l'enlèvement de la terre pour mise à plat du terre-plein central
- l'enlèvement de nombreux panneaux de signalisation

Il précise que ces travaux ne coûteront rien à la Commune.

Monsieur AUTISSIER rappelle que la société Butagaz avait l'intention d'inviter le Conseil municipal à la mise en place des cigares.

Sur une question de Madame BOUVARD, Madame RENIER indique qu'un Aubigny Info sera rédigé pour prévenir la population.

Un agent escortera le convoi tout au long de sa traversée d'Aubigny afin de noter tout problème susceptible de survenir au cours de ce passage.

2/ Madame RENIER rend compte du **voyage organisé à Haddington** cet été auquel elle a participé en compagnie de Madame MALLET et Monsieur ROUARD. Elle rappelle que le Conseil municipal avait versé une subvention de 100 € pour la réalisation d'une Statue de Marie Stuart.

Monsieur ROUARD précise que la statue a été inaugurée le 25 avril 2015. La Commune est nommée en qualité de donateur.

Madame RENIER précise que l'accueil de la délégation albinienne a été extrêmement chaleureux. Elle ajoute que la délégation a été invitée à l'inauguration d'une place d'Aubigny, à la

plantation d'un catalpa (arbre existant à Aubigny sur l'îlot Sainte-Anne) à l'occasion du 50ème anniversaire du jumelage.

A la suite d'une rencontre avec Monsieur De Barros, Principal du Collège, Madame le Maire a été suggéré de mettre en place des échanges entre les jeunes collégiens albiniens et les jeunes collégiens d'Haddington via Skype. Il s'agit d'un moyen de développer la conversation anglaise à moindre coût pour les familles.

Madame le Maire indique qu'un voyage similaire à Vlotho est programmé en 2016 dans le cadre du comité de jumelage.

3/ Madame RENIER indique que lors de **l'émission « Secrets d'Histoire »** consacrée à Jeanne d'Arc, Béraud de Vogüé a présenté la copie du Traité de l'Auld Alliance et le Pipe Band d'Aubigny a été filmé.

4/ A la demande de Madame RENIER, Monsieur TURPIN indique que les stops installés jusqu'ici Chemin Vert, ont été déplacés pour être positionnés sur le **Chemin des Poignons** afin de réduire la vitesse des véhicules.

Madame BUREAU précise que cette demande a notamment été motivée pour la sécurité des personnes fréquentant Anaïs.

5/ Madame RENIER annonce la **coupe d'arbres** devenus dangereux, le long de la cour de la mairie côté place Paul Lasnier. Ils sont devenus dangereux.

6/ Madame le Maire indique qu'à l'occasion de la vérification des cheminées du Château, une pierre de la petite tourelle de l'escalier menant à l'ancienne salle du Conseil s'est détachée. La **mise en sécurité du château** est nécessaire et une délibération sera soumise au conseil municipal du mois d'octobre pour solliciter une subvention auprès du Conseil départemental. Une lettre d'intention a déjà été adressée dans ce sens.

Il apparaît nécessaire d'engager une restauration et une sécurisation du patrimoine de la Commune.

7/ Madame le Maire communique à ses collègues le **calendrier** :

- ✓ <u>des manifestations</u> :

Samedi 26 Septembre 20 h 30 Dimanche 27 Septembre 15 h	La Forge	Pièce de théâtre présentée par Stuart Théâtre « Le Diamant brut »
Vendredi 3 Octobre 2015 à 18 h 30	Salle du 1er étage du Château	Vernissage de l'exposition présentée par l'association GAS Dessin-Peinture Exposition du 3 au 11 Octobre 2015
Samedi 3 Octobre 2015	La Forge	Concert « Le Berry a du cœur » Droit d'entrée : 5 kg de denrées alimentaires
Vendredi 9 Octobre 2015 à 17 h 45	Lac d'Auron	19ème Défi Inter-Entreprises Equipe communale : B. LEVET – Y. GABORIT – Ch. NOUFFERT – C. DANSIN – R. JACQUES –B. LE GAL
Vendredi 9 au Dimanche 18 Octobre 2015	Galerie Fr. 1er	Exposition « Tous les goûts sont permis » dans le cadre de la Fête de la Science et de la Semaine du Goût -Vernissage Vendredi 9 Octobre 2015 à 18 H 30
Samedi 10 Octobre 2015 à 20 h 30	La Forge	Stéréoptik – spectacle de théâtre et musique
Dimanche 11 Octobre 2015 à 20 h 30	La Forge	Retransmission match de la Coupe du Monde de Rugby
Samedi 17 Octobre 2015 à 20 H 00	La Forge	Spectacle « Les Ogres de Barback » organisé par l'Assonore
Samedi 17 et Dimanche 18 Octobre 2015	Complexe Yves du Manoir	Foire-Exposition

Monsieur DEROTTELEUR indique que la Semaine du goût a été alliée à la Fête de la science pour intéresser les scolaires. Deux expositions seront présentées par Centre Sciences : une sur la

biodiversité et une autre sur l'eau puisque cela rejoint la thématique de cette année pour la semaine du goût.

Le premier évènement de la semaine du goût se déroulera à Market puisque le nouveau directeur s'associe aux productions locales et met en avant particulièrement l'Entraide du Bassin de l'Emploi. Avec les élèves du lycée Jacques Cœur, une dégustation sera organisée sur la sucrine du Berry.

Cette dégustation se poursuivra le 9 Octobre pour le lancement de l'exposition de la Maison François 1er. Des recettes inédites ont été élaborées en collaboration avec les élèves du Lycée Jacques Cœur et les producteurs locaux. Cette exposition interactive abordera un thème différent dans chaque pièce (eau, épices, graines et farines et sur les produits sucrés).

Monsieur DEROTTELEUR indique que la clôture de l'exposition est prévue le dimanche 18 octobre avec un goûter ouvert à tous les enfants de la Ville. Les gâteaux Mercier et les sirops Monin se sont associés à cet évènement.

Les écoles peuvent prendre rendez-vous pour visiter l'exposition en dehors des heures d'ouverture de la Maison François 1er. Un film-débat du festival alimentaire était prévu à l'origine le jeudi soir mais devra être déplacé ou présenté uniquement aux scolaires en raison de l'organisation d'une manifestation à La Forge à cette même date. Il s'agit d'un film-débat réalisé par quarante étudiants en agronomie qui mettent en avant l'agriculture familiale en Inde, au Cameroun, en Equateur et au Canada. Ce film évoque les avantages et les limites associées au caractère familial de l'agriculture.

Madame RENIER remercie Monsieur DEROTTELEUR pour son implication dans l'organisation de cette exposition.

- ✓ <u>des réunions</u> :

Jeudi 22 Octobre 2015 à 20 H	Salle des Commission	8° Commission - Finances
Jeudi 29 Octobre 2015 à 20 H 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

8/Madame GRESSIN indique à ses collègues que la **rentrée des classes** s'est bien déroulée et que les effectifs sont à peu près stables par rapport à l'année dernière.

Elle indique qu'un centre de loisirs est mis en place la première semaine des vacances d'Octobre, ouvert à 48 enfants des moyennes sections de maternelle aux CM 2.

Une commission des affaires scolaires et jeunesse est programmée le mardi 13 octobre à 16 H 00.

9/ Madame MALLET indique que **l'Ecole de Musique d'Aubigny** compte cette année 35 adhésions supplémentaires.

10/ Madame DAUGU demande que le **site internet de la Commune** soit mis à jour avec les comptes rendus des conseils municipaux.

11/ Madame DAUGU invite ensuite les membres du Conseil municipal à visionner, à titre informatif, l'émission d'Elise Luçay sur les **caméras de vidéo-protection**.

12/ Le **calendrier 2016 du comité de jumelage Aubigny-Vlotho** est présenté, il est mis en vente au prix de 10 €, ce qui permet d'aider les familles à financer le voyage à Vlotho pour lequel vingt places sont réservées pour des jeunes à demi-tarif.

13/Madame DAUGU rappelle que depuis de nombreuses années, le restaurant scolaire proposait aux enfants un choix entre deux plats principaux. Elle vient d'apprendre que désormais un seul plat sera inscrit au menu. Il y a quelques années, la commune a installé un self et Madame DAUGU avait compris à cette occasion qu'il était important que les enfants aient le choix, en plus du plat principal, de deux entrées et du dessert. Le **repas végétarien** lui paraît une solution alternative simple pour une commune qui ne peut satisfaire des contraintes et des préférences alimentaires multiples. Il répond aux convictions de tous ceux qui refusent de manger des animaux pour diverses raisons : pourquoi forcer leurs enfants à manger de la viande ou du poisson à l'école ? Laisser le choix aux enfants, ne pas les empêcher de manger de la viande s'ils le souhaitent mais leur permettre de ne

pas le faire. L'alternative n'enlève rien aux non-végétariens tandis que le plat unique ôte à ceux qui ne mangent pas de viande le droit d'avoir un repas équilibré qu'ils ont payé comme les autres.

L'alternative végétarienne a de multiple bienfaits. Premièrement, elle est un facteur de cohésion sociale réunissant autour de la même table tous les enfants. Deuxièmement, elle est bonne pour la santé, contrairement aux préjugés encore en cours, un régime végétarien n'entraîne aucune carence à partir du moment où il est équilibré, les protéines sont bien présentes dans les végétaux. C'est la consommation excessive de viande qui est une des sources de maladie notamment sur le plan cardio-vasculaire. Troisièmement, l'alternative végétarienne est écologique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la pollution des eaux et des sols. Il s'agirait d'une avancée citoyenne majeure et d'un geste fort en faveur de l'environnement et du vivre ensemble. Elle propose d'y réfléchir rapidement afin de redonner le choix aux familles et aux enfants.

Madame GRESSIN indique que la demande émanait du Conseil d'école et qu'elle a été étudiée avec le cuisinier et les membres de la commission ainsi que les parents. Auparavant, il existait deux choix le lundi et le mardi puisque le jeudi il est proposé un plat de bœuf et il n'y a pas de choix, et le vendredi il est proposé du poisson et il n'y a pas de choix non plus. Au niveau des entrées, des desserts et du fromage, il y a toujours deux choix et pour les enfants végétariens, il y a la possibilité de ne pas manger de viande. De même lorsqu'il y a des enfants qui ne mangent pas de porc ou des enfants allergiques, il est proposé un plat de substitution et cela depuis toujours.

Madame RENIER rappelle que les parents se plaignaient car les deux plats n'étaient pas proposés à tous les enfants dans la mesure où il est impossible de préparer double quantité de chacun des deux choix. Les enfants mangeant au deuxième service n'avaient donc plus toujours la possibilité d'avoir deux choix, ce qui entraînait une frustration.

Les parents ont indiqué également qu'au niveau familial, il n'existait pas plusieurs choix et qu'il pouvait en être de même à la cantine.

Madame le Maire ajoute qu'il est plus compliqué pour le service de conserver un exemplaire de chaque plat (nécessaire à la traçabilité) lorsqu'il y a deux choix et que la perte est plus importante.

Monsieur AUTISSIER explique que le double repas a été mis en place initialement à la demande des parents. Au vu de la dépense que cela engendrait, le double repas a été limité à certains jours de la semaine. Une variante a consisté également à décliner une même viande de manière différente pour les enfants de classes élémentaires et les enfants de classes maternelles. Le système organisé comme il l'est par Jean-Marie Raffestin a toujours été montré en exemple. Depuis l'épidémie de la maladie de creutzfeldt-jacob, la fourniture de la viande se fait en ligne directe auprès de bouchers locaux avec des viandes dont la traçabilité est assurée. Il est vrai que pour un choix multiple, il est difficile de mesurer la proportion de chaque plat à préparer, et que les enfants déjeunant au deuxième service n'ont plus toujours le choix.

La solution mise en place aujourd'hui sera peut-être remise en cause dans quelques années par une demande des parents qui analyseront la situation différemment.

Madame RENIER conclut qu'un plat de substitution est toujours proposé aux enfants dans le cas où le plat prévu au menu ne convient pas. Elle rappelle qu'il s'agissait d'une demande du conseil d'école et que Jean-Marie Raffestin demandait également à revenir à un seul plat depuis plusieurs années. Il a donc été décidé de retirer le choix sur le plat principal mais il s'agit d'un essai qui n'a rien d'immuable.

Madame DAUGU indique qu'elle est d'accord avec le dispositif de substitution mis en place mais précise que cela n'apparaissait comme tel dans le compte-rendu du conseil d'école.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 50.